

RESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

REPUBLIQUE DE GUINEE

Travail – Justice – Solidarité

SECRETARIAT GENERAL

DU GOUVERNEMENT

087

DECRET D/2021/...../PRG/SGG

PORTANT PROMULGATION DE LA LOI L/2021/0006/AN DU 25 FEVRIER
2021

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

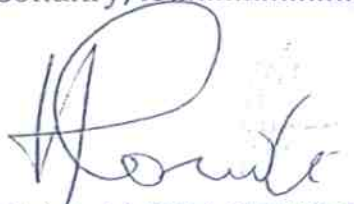
à la Constitution ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi L/2021/0006/AN du 25 février 2021 autorisant la ratification de l'accord de crédit entre le Gouvernement de la République de Guinée et la Banque d'Exportation – Importation de l'Inde pour le financement du projet de renforcement des capacités de production, de traitement, de transport, de stockage et de distribution d'eau potable de la ville de Conakry ou « quatrième eau de Conakry » pour un montant de cent cinquante dix millions de dollars (170 000 000 USD).

Article 2 : Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature, est enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 22 MARS 2021


Prof. ALPHA CONDE